

FSU du Val-de-Marne

Bulletin n° 116
Juin 2018

PARCOURSUP

LA HONTE DU TRI SOCIAL

Fédération Syndicale Unitaire du 94
EPA, SNASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SMCS, SNPES-PJJ, SNPIEN, SNUAS-FP, SNUTER, SNUJP, SNUJpp, SNUJPDEN



Edito

Le gouvernement avance très vite pour mettre en place sa société start up, cassant méthodiquement les uns après les autres tous les acquis sociaux : après le démantèlement du code du travail, déjà entamé par le précédent gouvernement, il s'est attaqué aux cheminots, prétendant de façon mensongère que leur statut était la cause de tous les maux de la SNCF. Pourtant, la dette de la SNCF n'est en rien liée au statut des cheminots. Ce que cherche ce gouvernement, c'est à casser les bastions progressistes, ceux qui remettent en question le tout libéral, ceux pour qui le mot solidarité a un sens, ceux qui pensent encore que les inégalités sont avant tout sociales. C'est aussi pourquoi il s'attaque aux CHSCT et aux CAP (voir pétition). Après la baisse des APL, la loi ELAN qui entend accélérer la vente des logements sociaux et baisser la qualité de construction des nouveaux logements (en particulier concernant l'accessibilité de ces logements aux handicapés), il est maintenant question de revoir les aides aux plus démunis. L'argument est toujours le même : trop d'aides, trop de complexité, il faut simplifier le système. Mais nous ne sommes pas naïfs, nous savons que simplification égale restrictions.

Les agents de la Fonction Publique se sont mobilisés à plusieurs reprises cette année, unis par un arc syndical total. Nous vous appelons aujourd'hui à signer la pétition de la FSU : « les services publics, une idée d'avenir ».

Faut-il rappeler qu'à travers CAP2022, il est bien question de réduire massivement la fonction publique, tant du point de vue du nombre de ses agents que de ses missions, en la cédant au privé ou en la remplaçant pour le mieux par des contractuels ? Les dernières déclarations du ministre de l'Education Nationale sur le recrutement des enseignants sont éclairantes à ce sujet : contrairement à ce qu'on a pu entendre dans les médias, il ne s'agit pas de réinstaller un prérecrutement dans l'éducation nationale, avec des étudiants stagiaires sous statut de fonctionnaires, mais bien de contractualiser des étudiants avant l'admission au concours. Et si nous n'avons pas encore les résultats définitifs de Parcoursup, nous savons d'ores et déjà que les lycéens venant des lycées les plus défavorisés ont moins de réponses positives que les autres. Et dans le même temps, des lycéens de notre département se voient infliger une OQTF (obligation de quitter le territoire).

Plus de contractuels, plus de précaires, moins de services publics, réforme des retraites à venir, baisses d'allocations, ventes de logements sociaux, ventes d'aéroports... Et pourtant, nous ne sommes pas en Grèce !

Nous avons tous le devoir et de multiples raisons de rester mobilisés, vigilants, informés, et de ne pas abdiquer devant ces monarques du tout marché.

■ Catherine Anglesio

SIGNEZ LES PÉTITIONS

👉 **contre la suppression des CHSCT et CAP**

👉 **pour « les services publics, une idée d'avenir »**

fsu94.fsu.fr

Parcoursup

Un FIASCO

Depuis le 22 mai, nos lycéens sont suspendus à leurs résultats Parcoursup dans l'espoir de décrocher enfin la réponse attendue qui déterminera leur avenir. C'est le fil rouge de ces derniers jours et un sujet inépuisable d'échanges... et d'angoisse. Quel bilan provisoire tirer de cette nouvelle procédure d'affectation ?

Rappelons que cette réforme, mise en place dans l'improvisation, appliquée avant d'être votée, a été de fait imposée à des professeurs principaux de Terminale qui ne disposaient pas des informations nécessaires aux conseils qu'on exigeait d'eux. Rappelons aussi qu'elle a conduit l'ensemble des formations du supérieur à proposer des « attendus » pour le moins... inattendus à des lycéens qui s'étaient engagés depuis quelquefois plusieurs années dans un projet répondant à d'autres critères. On ne change pas les règles du jeu en cours de partie : c'est de la triche !

Comme de nombreuses réformes actuellement en chantier, les termes choisis pour « vendre » le projet auprès du grand public sont mensongers. La réalité vient contredire – et discréditer – le « beau » langage : remet-on vraiment « de l'humain » dans la procédure comme l'annonçait la ministre Frédérique Vidal en novembre dernier quand on encourage les lycéens à l'exercice factice de la lettre de motivation rédigée dans l'urgence ? quand on promet une lecture attentive des dites lettres alors que les moyens humains ne suivent pas ? quand on soumet nos lycéens à une épreuve digne des meilleurs moments de télé-réalité en leur imposant de suivre sur la durée la progression de leur candidature dans les différentes formations demandées ? quand on se voit exclu, refusé ou en attente dans un premier temps de toutes les

formations pour lesquelles on a postulé ? quand on voit que notre chance dépend du désistement de meilleurs que nous ? quand, en temps réel, on découvre ce qu'est un monde sélectif où les « meilleurs » sont servis en premier ? quand un algorithme dont les critères de sélection propres à chaque formation nous échappent totalement décide de notre sort ? A chaque université ses propres critères de sélection... ici ce sont les notes, là le domicile, là encore le lycée d'origine...

L'engorgement inévitable, prévisible et annoncé dès novembre par des experts a des effets désastreux en période de révision du baccalauréat. Il étire l'attente et donne à chacun l'impression de ne pas valoir grand-chose.

Que d'énergie et de moyens dépensés inutilement dans la rédaction des lettres pour les futurs étudiants, dans l'examen des dossiers par leur futurs enseignants alors que l'université souffre d'un manque cruel de postes et de moyens !

Plus grave, alors que tant de collègues et d'acteurs de terrain se battent pour maintenir coûte que coûte une égalité de traitement entre tous nos élèves au sein de l'Education nationale, cette réforme entérine de manière cynique la sélection territoriale et sociale comme critère d'évaluation. Elle va vider un peu plus nos collèges publics du public hétérogène dont ils ont besoin. Ces derniers jours plusieurs témoignages indiquent que les demandes de dérogation pour s'inscrire dans un lycée parisien à l'issue de la 3ème ont considérablement augmenté. Les premiers chiffres tombés le 22 mai au soir et dans les 48 heures suivantes confirment cette crainte. Le 24 mai au soir 55 % des élèves de l'académie n'avaient aucune réponse positive (uniquement des « non » ou « en attente »), un chiffre



décliné ainsi selon les départements : 47, 6 % dans le 94, 55, 2 % dans le 93 et 55, 7 % dans le 77. 12 % d'élèves du lycée Marcellin Berthelot de Saint Maur étaient dans cette situation mais 72 % à Darius Milhaud au Kremlin Bicêtre, un exemple parmi d'autres. Les élèves des filières technologiques se voient de fait relégués dans ce jeu de chaises musicales. Le 6 juin, 700 lycéens de l'académie restaient encore sans aucune proposition d'accueil et le ministère, qui n'est pas à une contradiction près, confie aux CIO - dont il programme dans le même temps la disparition- le soin de recaser les deux tiers de ces lycéens laissés pour compte (quand la commission d'accès à l'enseignement supérieur -CAES-pilotée par le rectorat se charge du tiers restant).

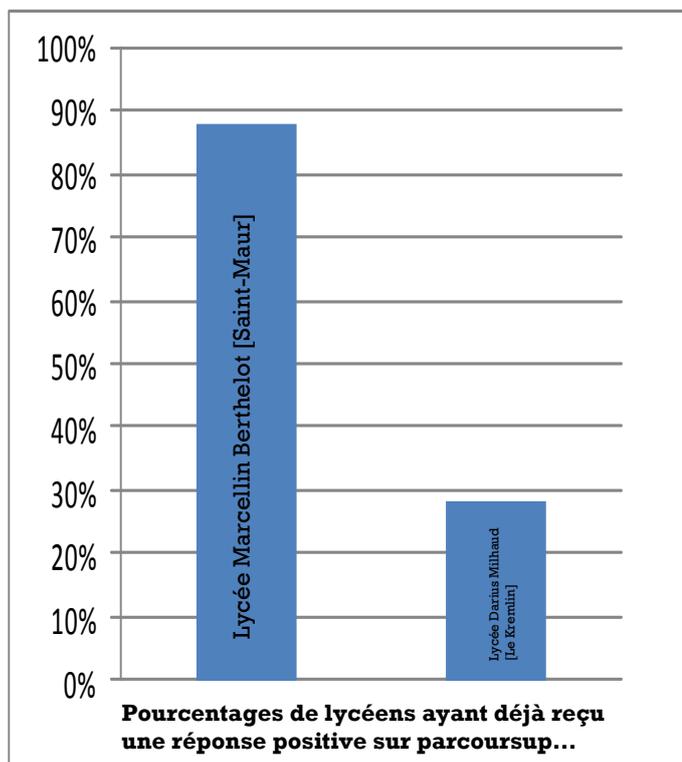
Il y a évidemment des voix pour dire que le processus s'affine, qu'il faut laisser le temps nécessaire à la répartition de chacun dans ses choix, que la sélection concernait déjà un bon tiers des formations demandées par les lycéens

jusqu'à présent, qu'il faut travailler pour réussir et présenter « un bon dossier », que la sélection n'est pas un mot tabou, que notre vision de l'orientation post bac est au mieux utopiste au pire irréaliste, ... nous leur répondons que l'Etat n'est pas à la hauteur de sa mission de Service public en validant ce genre de réforme, qu'il a refusé depuis longtemps de considérer à leur juste mesure les investissements nécessaires à une formation digne d'accueillir les effectifs prévisibles des jeunes babyboomers nés depuis 1999 en particulier dans les universités, dont il a la charge. Nous vivons cette année un véritable tournant : toutes les filières sont désormais sélectives sous la pression d'un engorgement créé par la pénurie et l'absence de véritable projet de formation supérieure pour tous les jeunes bacheliers.

■ Valérie Chemin

Premiers de cordée, premiers servis !

88 %, c'est la proportion d'élèves du lycée Marcellin Berthelot de Saint-Maur qui, au soir



du 24 mai, ont déjà une réponse positive à leurs vœux Parcoursup. **Ce chiffre n'est que de 28 %** pour les élèves du lycée Darius Milhaud du Kremlin Bicêtre, et cela ne concerne pas forcément leur premier vœux ! **Sur toute la France, près de 8000 lycéens auraient déjà jeté l'éponge** en fermant leurs comptes Parcoursup. Dans les quartiers populaires de l'académie de Créteil, le nombre de vœux refusés ou en attente se situe entre 65 et 85 %. Les lycéen.nes des quartiers populaires doivent désormais attendre que les "premiers de cordée" fassent leur choix d'établissement et annulent certain vœux pour en récupérer les miettes ! **Dans l'académie, Parcoursup, c'est l'hécatombe.**

Communiqué FSU

La FSU dénonce le fiasco de Parcoursup :

400 000 lycéen.ne.s mis dans l'angoisse juste avant le bac !



Les premiers chiffres sont vertigineux : selon la ministre, 400 000 lycéen.ne.s sont "en attente" ou "refusé.e.s" sur l'ensemble de leurs vœux (soit 50% des inscrits). La FSU constate avec affliction que ces premiers chiffres

dépassent les analyses les plus pessimistes quant à l'usage de la plateforme "Parcoursup" pour affecter les bacheliers . Depuis des mois, la FSU a dénoncé la méthode choisie par le gouvernement qui institutionnalise une forme de tri social des bacheliers pour leur inscription en premier cycle universitaire. Plus de la moitié des futurs bacheliers reçoivent un premier signal décourageant à quelques jours du baccalauréat. C'est inacceptable !

Le gouvernement a fait le choix de refuser d'entendre l'expression de la jeunesse à accéder à une formation et un diplôme de l'enseignement supérieur. Depuis des mois, un mouvement social conteste les fondements de la politique de sélection à l'entrée de l'université. Le gouvernement s'enferme dans le déni et choisit la répression comme seule réponse.

La FSU exige que tous les lycéens lauréats du baccalauréat puissent choisir leurs études. Ce qui nécessite :

- un renforcement de l'orientation scolaire comme mission de l'éducation nationale et un renoncement du transfert de cette mission aux régions et aux opérateurs privés,
- une augmentation des moyens dans l'enseignement supérieur pour accroître le nombre de places afin d'accueillir toutes les bachelières et tous les bacheliers qui le souhaitent dans de bonnes conditions d'encadrement et d'études.

Pour la FSU, l'avenir des jeunes ne peut se réduire à des visions de court terme, et certainement pas à une logique de tri.

La FSU exige que les MEN et MESRI ouvrent sans tarder des négociations pour construire une autre politique pour l'enseignement supérieur et un système d'affectation national, transparent, juste et respectueux des aspirations des lycéennes et des lycéens.

Réforme : le bac pro livré aux entreprises

Lundi 28 mai dernier, le ministre de l'Éducation nationale a présenté sa réforme du bac professionnel. Les grands axes de ce nouvel opus sont à craindre avec des filières et des élèves livrés en pâture aux entreprises... sous couvert d'insertion professionnelle et d'attractivité.

Jean Michel Blanquer dans les salons de la rue de Grenelle n'a cessé de marteler que l'enseignement professionnel était sa « deuxième priorité » après l'enseignement en primaire. Fin février, le rapport de la députée Céline Calvez et du chef étoilé Régis Marcon donnait déjà le ton. Les premières mesures obscurcissaient la qualité des formations, des conditions d'études des élèves et du travail des enseignants. Retour sur cette journée de présentation.

Ce 28 mai dernier donc, il s'agissait pourtant bel et bien de redorer le blason du lycée professionnel avec un discours volontiers volontariste. A entendre R. Marcon, il s'agirait de « donner au lycée professionnel l'attractivité qu'il mérite » et le porter à la pointe de « l'offre de formation » en s'appuyant sur « la double transition : numérique et environnementale ». Mais à la lecture de cette réforme, l'enseignement en lycée professionnel s'en trouve une nouvelle fois malmené et dégradé.

Et si Jean Michel Blanquer se plaît à communiquer sur les « campus d'excellence », lieux qui rassembleraient autour des lycées professionnels des CFA (Centre de Formation pour Apprentis), incubateurs d'entreprises, universités ou encore laboratoires, la coquille semble pourtant bien vide...

En effet, s'agissant des campus, seuls quelques établissements sont concernés (moins de 100 élèves concernés en CAP et bac professionnel) alors que les 1500 lycées pro subissent la baisse de la taxe d'apprentissage et le sous-investissement des régions.

Autre enjeu d'importance, selon le ministère : « la modernisation des formations » et « leur adaptation aux révolutions numériques et environnementales ». Aussi selon Jean Michel Blanquer, deux critères devront être pris en compte : l'attractivité et l'insertion. « Certaines filières ne sont ni attractives, ni insérantes » lance J.M Blanquer ce 28 mai dernier. Et celui-ci d'ajouter : « il faut arrêter ou transformer les filières qui insèrent le moins ».

Conséquence à très court terme : des sections entières fermées sans qu'aucune solution n'ait été réellement envisagée ni pour les jeunes qui, notamment pour la filière gestion administration (plus de 75000 élèves), pourraient bien se retrouver sur la sellette ni pour les professeurs et les équipes pédagogiques qui y exercent.

Ainsi près de 1500 professeurs de lycée professionnel devraient être concernés... C'est pourtant le même J.M Blanquer qui en 2010 alors directeur des affaires scolaires avait créé cette filière, très critiquée déjà à l'époque par les syndicats de l'enseignement professionnel.

Dernier enjeu de taille : la dégradation des enseignements généraux. En effet, la baisse significative des horaires disciplinaires (perte de 13% en lettres/histoire, plus de 40% en langue vivante 2) et l'instauration des secondes « à famille des métiers » entraîneront inévitablement une difficulté accrue à poursuivre des études ainsi qu'une déprofessionnalisation des formations.

Car si rue de Grenelle, la volonté est de « personnaliser les parcours des élèves » en proposant notamment à l'élève qui suivra une seconde pro plus généraliste et organisée autour de « familles de métiers », ces familles pourraient bien se réduire à une peau de chagrin passant d'une centaine de bacs pro existants à une quinzaine de familles tout au plus...



Enfin, l'implantation de sections d'apprentis en lycée pro (jusqu'à présent confiées aux entreprises et aux Centres de Formations pour Apprentis) serait, pour le ministère, synonyme de « *mixité des publics et de parcours* ». Pourtant, déjà expérimentée, une telle mixité constitue une aberration pédagogique sauf à considérer le LP comme une simple antichambre à l'entrée en apprentissage ou comme un filet de sécurité pour tous les élèves que les entreprises refuseront. C'est en fait le tri des élèves qui sera organisé avec d'un côté ceux qui sauront répondre aux attendus du patronat et les autres!

Aussi, cette prétendue « *revalorisation de la voie professionnelle* » n'est pas sans danger... Avec 6000 postes susceptibles de disparaître et 120 heures en moyenne qui seront spoliées aux élèves (soit l'équivalent

de 3 semaines et demi de formation par an), la voie professionnelle se fera avec moins de moyens : moins d'école pour les jeunes, moins de postes d'enseignants et un financement en berne des établissements. Le SNUEP-FSU défendra avec les collègues une autre réforme respectueuse de l'engagement au quotidien des PLP au service de l'élévation du niveau de qualification globale des jeunes. Le SNUEP-FSU combattra, avec la profession, toutes les tentatives de dévalorisation de la voie professionnelle publique initiale sous statut scolaire car c'est la seule voie capable d'articuler l'enseignement d'un métier avec celui d'une culture commune émancipatrice.

■ Elise Sainson

RETRAITÉ.E.S

Le mécontentement s'accroît

Toujours NON à la CSG

Le 14 juin, les retraité.e.s étaient une nouvelle fois dans la rue à l'appel de 9 organisations dont la FSU. Cette manifestation s'est préparée avec la signature d'une pétition qui demande au gouvernement et aux parlementaires une « loi de finance rectificative » pour l'exécution du budget 2018 afin de ne pas faire prendre en charge par la CSG des dépenses qui étaient financées jusqu'à présent par des cotisations salariales (chômage et maladie). Cette demande est d'autant plus pertinente que le Conseil d'État vient de censurer plusieurs articles du projet de loi réformant l'assurance chômage. Il rappelle que la base du financement de la protection sociale est la cotisation et non l'impôt.

Rappelons qu'après des années de perte de pouvoir d'achat due au blocage des pensions, cette augmentation de 25 % de la CSG se traduit par une diminution de 1,83 % de la pension. Macron veut faire passer l'idée que cette réduction du pouvoir d'achat des retraité.e.s permettrait d'augmenter le salaire net des actifs du secteur privé sans que cela ne coûte un centime aux patrons.

Dans le cadre de cette bataille, l'intersyndicale départementale interpelle les député.e.s LREM du département. Lors de ces premières rencontres (Saint-Maur, Choisy et Gentilly), les députés, tout en reconnaissant ignorer les conditions concrètes de sa mise en œuvre, ne se sont pas engagés à remettre en cause la CSG. C'est dire que pour les retraité.e.s, la bataille va se poursuivre !

Vigilance

sur la perte d'autonomie

Le Président de la République avait annoncé le 15 avril un plan ambitieux pour l'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie, mais ce n'est qu'une simple « feuille de route » qu'a présentée le 30 mai la ministre de la santé : rien sur les normes d'encadrement dans les EHPAD, 360 millions pour le recrutement de personnels soignants alors qu'un rapport parlementaire estime entre 8 et 10 milliards les besoins. En fait, l'objectif du gouvernement est de sortir les personnes âgées en perte d'autonomie du financement solidaire de la Sécurité Sociale. Après la CASA, on reparle d'une 2^{ème} journée dite de « solidarité ». Pour notre part, la FSU, avec nos partenaires du Groupe des 9, revendique le financement de la perte d'autonomie dans le cadre de l'assurance maladie de la Sécurité sociale, sans considération d'âge, et ouverte à toutes et à tous. La Sécurité sociale est l'organisme le mieux à même d'organiser et de faire vivre cette solidarité nationale et intergénérationnelle. Cela doit conduire à une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale des dépenses supplémentaires supportées par les personnes du fait de leur perte d'autonomie.

■ Jean Amar

**NE RESTE PAS ISOLÉ(E)
REJOINS UN SYNDICAT
DE LA FSU !**

Maison des Syndicats
11/13 rue des Archives
94000 Créteil

01 49 56 97 22

Suivez l'actualité de la FSU 94
<http://sd94.fsu.fr>



EPA
Personnels de l'Education Populaire, de l'Action Sociale, Socioculturelle et Sportive



SNAC
Personnels des services culturels de l'Etat, des collectivités territoriales, et les personnels permanents ou intermittents des métiers culturels artistiques et techniques relevant du droit privé.



SNASUB
Personnels d'Administration et d'Intendance



SNCS
Chercheurs Scientifiques



SNE
Personnels des ministères de l'environnement et du développement durable



SNEP
Enseignants EPS : professeurs agrégés, certifiés, AE, CE, MA, contractuels, vacataires, stagiaires.



SNEPAP
Educatrices et Personnels de l'Administration Pénitentiaire.



SNEs
Professeurs agrégés, certifiés, AED, CE, MA, contractuels, vacataires, CPE, CO-Psy, stagiaires (sauf EPS), MI-SE, aides éducateurs.



SNESUP
Enseignants de l'Enseignement Supérieur



SNETAP
Personnels de l'enseignement agricole



SNICS
Infirmières et Infirmiers Conseillers de Santé



SNPES-PJJ
Personnels de l'Education et du Social - Protection Judiciaire de la Jeunesse



SNPI
Personnels d'Inspection de l'Education Nationale



SNUAS-FP
Assistants et Assistants Sociaux



SNUEP
Agents de l'Enseignement Professionnel : PLP, CPE, stagiaires, MA, contractuels et vacataires



SNUIPP
Instituteurs, professeurs des écoles, PEGC, contractuels, aides éducateurs.



SNUITAM
Personnels des ministères du logement, de l'environnement, de l'agriculture, de l'intérieur et des directions départementales interministérielles



SNUP-CDC
Personnels de la caisse des dépôts et consignations



SNUPDEN
Personnels de direction des établissements du Second degré



SNU POLE EMPLOI
Personnels de Pôle Emploi



SNU TER
Agents de la Fonction Publique Territoriale

Secrétaire régional : Sylvain Ascouet

01 45 17 09 42 sylvain.ascouet@gmail.com www.epafsu.org

www.snac.fsu.fr

Secrétaire académique : Yann MAHIEUX

01 48 96 36 65 yann.mahieux@snasub-creteil.fr www.snasub-creteil.fr

01 45 07 58 70

www.snefsu.org

01 40 82 22 28 sne@fsu.fr

Secrétaire départementale : Francine KETFI

09 72 27 30 33 / 06 41 95 11 37 s2-94@snepfsu.net www.snep94.fr st

Secrétaire régional : Youssef CHOUKRI

01 48 05 60 61 / 01 44 32 75 70 snepap@snepap.fsu.fr

Secrétaires départementales : Chi-Lai NGAN, Isabelle TRUFFINET

01 41 54 80 54 s3cre@sn.es.edu www.creteil.snes.edu

01 45 17 11 05 / 06 80 30 61 69

Secrétaire académique : Hélène HUET

01 43 96 71 57 hhuet@vet-alfort.fr

Secrétaire académique : Carole POURVENDIER

06 60 24 14 94 / 01 48 66 61 50 <https://sites.google.com/site/sniccreteil>

Secrétaire départementale : Annie LEGOUHY

01 56 72 11 32 pjj94@snpespji-fsu.org

06 82 13 53 66 snpifsu@gmail.com

01 48 82 07 35

Secrétaires académiques : Laurence TRUBLEREAU, Koba TRAORE

01 43 77 02 41 snep.creteil@orange.fr

Secrétaire : Cécile QUINSON

01 49 56 97 10 snu94@snuipp.fr <http://94.snuipp.fr>

www.snuitam-fsu.org

01 58 50 41 45 ou 06 08 47 67 81 ou 06 08 47 93 60 snupcdc@snup-cdc.fsu.fr

<http://www.snup-cdc.fsu.fr>

06 36 95 35 94 snupden@fsu.fr

Secrétaire départemental : Caroline COTTINI

01 58 10 45 39/41/42 <http://94.snupeidf.fr>

Secrétaire départementaux : Véronique VASLOT et Guillaume MUNOZ

contact@fsu-snuter94.fr ou sg@fsu-snuter.fr